

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du PLU de Villaz

Par arrêté n°A-2019-19 du 27 septembre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Villaz.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Pierre VIGUIE en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 25 octobre 2019 à 9h00 au lundi 25 novembre 2019 à 16h30 pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie de Villaz** – 1 place de la mairie, 74370 VILLAZ
Les lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h30,
Le mardi de 8h30 à 11h00 et de 16h à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandanecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1682

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de révision du PLU de Villaz pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la révision du PLU de Villaz, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/1682

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Villaz :

- vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 16h30,
- jeudi 7 novembre 2019 de 14h00 à 16h00,
- samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 11h00,
- mardi 19 novembre 2019 de 16h00 à 19h00,
- lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 16h30.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Villaz (1 place de la mairie, 74370 VILLAZ) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.